

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du jeudi 14 octobre 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 1^{er} octobre 2021 pour la séance du jeudi 14 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur LORIOT Claude, maire de LA MILESSÉ, salle du centre social des Rives de l'Antonnière (François RABELAIS).

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. DESMAZIERES Patrick (pouvoir M. LE MENER), GUY Samuel — 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. FOULON Tony, LATIMIER Martial, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 6 présents et 6 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienné, LEBALLEUR Isabelle, MULLET Karine, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane (pouvoir M. GOUFFE), LORIOT Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 12 présents et 13 voix

Pour MCS : MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, CHOLLET David (pouvoir M. BOURGE E.), CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 7 voix

Pour OBB : Mmes FEVRIER Florence, DUPONT Nathalie, MM. GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 4 présents et 4 voix

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas — 5 présents et 5 voix

Pour VDS : MM. AVIGNON Jean-Yves, FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, VIOT Alain — 4 présents et 4 voix

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir M. GUYOMARD), M. AMIARD Dominique — 2 présents et 3 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mmes BROSSET Marie-Pierre, RIVRON Véronique, MM. LE MENER Dominique, SASSO Olivier

Pour GB : MM. COURTABESSIS Alain, ESNAULT Raymond, MONGELLA Arnaud

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienné, POUPINEAU Christine, MM. GOUFFE Jacques, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PARIS Laurent

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mme PLU Mathilde

Pour SEM : MM. HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur LORIOT Claude est nommé secrétaire de séance.

N°20211014_1BPoM

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL

OBJET : Élection d'un vice-Président

Monsieur le Président propose, à la suite des élections départementales et à la désignation des conseillers départementaux qui siègeront au cours de ce mandat au sein du Syndicat mixte du Pôle métropolitain, de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Deux assesseurs (parmi les délégués titulaires au Pôle métropolitain sont désignés pour assister Monsieur le Président. Monsieur le Président de séance précise que conformément au Code Général de Collectivités Territoriales (articles 5211-7 et 5211-9) et à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte :

- Le mode d'élection du Président est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret.
- Sont autorisés à voter les délégués titulaires au pôle métropolitain, et en cas d'absence d'un titulaire, un suppléant de l'intercommunalité concernée le remplacera.

Une seule candidature est déclarée pour la 1^{ère} vice-présidence :

- Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental de la Sarthe.

Majorité absolue : OUI

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

Est élu 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du Pôle métropolitain, à l'unanimité des suffrages exprimés Monsieur Dominique LE MÈNER.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du jeudi 14 octobre 2021
POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 1^{er} octobre 2021 pour la séance du jeudi 14 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur LORIENT Claude, maire de LA MILESSÉ, salle du centre social des Rives de l'Antonnière (François RABELAIS).

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. DESMAZIERES Patrick (pouvoir M. LE MENER), GUY Samuel — 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. FOULON Tony, LATIMIER Martial, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 6 présents et 6 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MULLET Karine, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane (pouvoir M. GOUFFE), LORIENT Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 12 présents et 13 voix

Pour MCS : MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, CHOLLET David (pouvoir M. BOURGE E.), CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 7 voix

Pour OBB : Mmes FEVRIER Florence, DUPONT Nathalie, MM. GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 4 présents et 4 voix

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas — 5 présents et 5 voix

Pour VDS : MM. AVIGNON Jean-Yves, FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, VIOT Alain — 4 présents et 4 voix

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir M. GUYOMARD), M. AMIARD Dominique — 2 présents et 3 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mmes BROSSET Marie-Pierre, RIVRON Véronique, MM. LE MENER Dominique, SASSO Olivier

Pour GB : MM. COURTABESSIS Alain, ESNAULT Raymond, MONGELLA Arnaud

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, POUPINEAU Christine, MM. GOUFFE Jacques, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PARIS Laurent

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mme PLU Mathilde

Pour SEM : MM. HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur LORIENT Claude est nommé secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 octobre 2021

N°20211014_2PoM

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL

OBJET : Élection d'un membre du bureau syndical

Monsieur le Président propose, suite aux élections départementales et à la désignation des conseillers départementaux qui siègeront au cours de ce mandat au sein du syndicat mixte du Pôle métropolitain, de procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Deux assesseurs (parmi les délégués titulaires au Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe sont désignés pour assister Monsieur le Président. Monsieur le Président de séance précise que conformément au Code Général de Collectivités Territoriales (articles 5211-7 et 5211-9) et à l'article 6 des statuts du Syndicat mixte :

- Le mode d'élection est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret.
- Sont autorisés à voter les délégués titulaires au pôle métropolitain, et en cas d'absence d'un titulaire, un suppléant de l'intercommunalité concernée le remplacera.
- Une seule candidature est déclarée :
 - **Madame Véronique RIVRON**, 1^{ère} vice-Présidente du Conseil départemental de la Sarthe.

Majorité absolue : OUI

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

Est élue membre du bureau du Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, à l'unanimité des suffrages exprimés Madame Véronique RIVRON.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du jeudi 14 octobre 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 1^{er} octobre 2021 pour la séance du jeudi 14 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur LORIOT Claude, maire de LA MILESSÉ, salle du centre social des Rives de l'Antonnière (François RABELAIS).

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. DESMAZIERES Patrick (pouvoir M. LE MENER), GUY Samuel — 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. FOULON Tony, LATIMIER Martial, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 6 présents et 6 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MULLET Karine, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane (pouvoir M. GOUFFE), LORIOT Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 12 présents et 13 voix

Pour MCS : MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, CHOLLET David (pouvoir M. BOURGE E.), CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 7 voix

Pour OBB : Mmes FEVRIER Florence, DUPONT Nathalie, MM. GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 4 présents et 4 voix

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas — 5 présents et 5 voix

Pour VDS : MM. AVIGNON Jean-Yves, FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, VIOT Alain — 4 présents et 4 voix

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir M. GUYOMARD), M. AMIARD Dominique — 2 présents et 3 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mmes BROSSET Marie-Pierre, RIVRON Véronique, MM. LE MENER Dominique, SASSO Olivier

Pour GB : MM. COURTABESSIS Alain, ESNAULT Raymond, MONGELLA Arnaud

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, POUPINEAU Christine, MM. GOUFFE Jacques, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PARIS Laurent

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mme PLU Mathilde

Pour SEM : MM. HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur LORIOT Claude est nommé secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 octobre 2021

N°20211014_3PoM

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL

OBJET : Décision modificative du budget

Monsieur le Président propose au comité syndical la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-62878 : A d'autres organismes	0,00 €	7 605,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	7 605,56 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 605,56 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 605,56 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 605,56 €	0,00 €	7 605,56 €
 INVESTISSEMENT				
D-13911 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	1 355,56 €	0,00 €	0,00 €
D-13912 : Régions	0,00 €	6 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 605,56 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	2 605,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 605,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 605,56 €	7 605,56 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		7 605,56 €		7 605,56 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Approuve la décision modificative du budget du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du jeudi 14 octobre 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 1^{er} octobre 2021 pour la séance du jeudi 14 octobre 2021 qui s'est déroulée en présentiel.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil par Monsieur LORIOT Claude, maire de LA MILESSÉ, salle du centre social des Rives de l'Antonnière (François RABELAIS).

Etaient présents :

Pour CDG 72 : MM. DESMAZIERES Patrick (pouvoir M. LE MENER), GUY Samuel — 2 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. FOULON Tony, LATIMIER Martial, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 6 présents et 6 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MULLET Karine, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, DESMAZIERES Patrick, GOULETTE Yvan, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane (pouvoir M. GOUFFE), LORIOT Claude, POLLEFOORT Maurice, TOUCHE Thierry — 12 présents et 13 voix

Pour MCS : MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, CHOLLET David (pouvoir M. BOURGE E.), CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 6 présents et 7 voix

Pour OBB : Mmes FEVRIER Florence, DUPONT Nathalie, MM. GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 4 présents et 4 voix

Pour SEM : Mme MORGANT Nathalie, MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas — 5 présents et 5 voix

Pour VDS : MM. AVIGNON Jean-Yves, FRANCO Emmanuel, LERUEZ Jean-Baptiste, VIOT Alain — 4 présents et 4 voix

Pour 4CPS : Mme RADOU Valérie (pouvoir M. GUYOMARD), M. AMIARD Dominique — 2 présents et 3 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : Mmes BROSSET Marie-Pierre, RIVRON Véronique, MM. LE MENER Dominique, SASSO Olivier

Pour GB : MM. COURTABESSIS Alain, ESNAULT Raymond, MONGELLA Arnaud

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, POUPINEAU Christine, MM. GOUFFE Jacques, LECOQ Jean-Yves, LEPROUST Gilles, PARIS Laurent

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mme PLU Mathilde

Pour SEM : MM. HUREAU Laurent, TAUPIN Laurent

Monsieur LORIOT Claude est nommé secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 octobre 2021

N°20211014_4PoM

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LE FOLL

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres qu'il apparaît nécessaire, pour des besoins ponctuels de trésorerie, que le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe de renouveler la ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, l'offre du Crédit Mutuel s'avère la plus intéressante.

Monsieur le Président du syndicat mixte du Pôle Métropolitain est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un concours sous forme d'un crédit de Trésorerie d'un montant de 150 000 Euros.

- Durée : 12 mois non renouvelable
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.25 %
- Nature du taux : indexé Euribor 3 mois
- Intérêts : facturation minimum de 10 000 €
- Frais de dossier (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) : 250 €

Le Pays du Mans :

- S'engage, au nom du syndicat, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Il est proposé au comité syndical de :

- **ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel aux conditions et modalités énoncées ci-dessus,
- **CONFERER** à Monsieur le Président, au nom du syndicat Mixte du Pôle métropolitain, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,
- **DONNER** le cas échéant délégation à Madame Cantin en sa qualité de vice-Présidente aux Finances pour suppléer le Président dans cette formalité,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération des tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,


LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL